

Électricienne apprentie ou Électricien apprenti (4^{ème} année)

Joignez une équipe dynamique et en pleine croissance

Conjuguez votre réussite et celle de nos élèves en joignant l'équipe du Service des ressources matérielles !

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) possède un parc immobilier de plus de 200 bâtiments. C'est l'équipe du Service des ressources matérielles du CSSDM qui est responsable d'en assurer l'entretien dans le but d'offrir un environnement favorisant le bien-être et la sécurité des élèves et du personnel. C'est une équipe de près de 300 ouvriers dont plus de 150 ouvriers spécialisés qui déploie ses compétences pour l'entretien des établissements scolaires et administratifs ! Pour en savoir davantage, consulter la section [construction et agrandissement](#) de notre site Web

Vous souhaitez en apprendre davantage sur le quotidien de nos employés? Lisez les [témoignages de nos ambassadeurs](#) !

Dans ce contexte, le service des ressources matérielles du CSSDM recherche **une apprentie-électricienne ou un apprenti-électricien (4^{ème} année)** pour se joindre à son équipe d'ouvriers.

Description du poste

Le rôle principal consiste, dans le cadre de l'apprentissage du métier d'électricien, à effectuer divers travaux, sous la surveillance et selon les directives de la personne salariée du métier d'électricien. Sous la surveillance et selon les directives de la personne salariée du métier d'électricien, vous serez amené-e à:

- Effectuer tous les travaux de raccordement, de détection et d'identification de troubles, de réfection, de modification, de réparation et d'entretien de tout système de conduction composé d'appareils de canalisation, d'accessoires et d'autres appareillages pour fins d'éclairage, de chauffage, de force motrice et de tout système de communication, de commutation et de transmission;
- Faire des entrées électriques de tout voltage et de tout ampérage, monter les panneaux de distribution, poser des conduits en surface ou dans les murs, les planchers et les plafonds, passer les fils et faire les raccordements nécessaires;
- Procéder à l'installation, à l'entretien et à la réparation d'équipements électriques variés tels que moteurs, transformateurs, interrupteurs, chauffe-eau, systèmes de chauffage, ventilateurs et climatiseurs;
- Accomplir, sur demande, tout autre tâche reliée à sa fonction.

Qualifications*

- Détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en électricité;

- Avoir complété les 3 premières périodes d'apprentissage de 2000 heures chacune;
- Être titulaire d'une carte d'apprenti « Électricité » émise par le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale;
- Détenir un permis de conduire classe 5 valide.

** Veuillez noter que pour les diplômes obtenus à l'étranger, afin de valider adéquatement les qualifications requises, l'évaluation comparative de vos études effectuées hors Québec est impérative et doit être obtenue au moment de postuler. Celle-ci est délivrée par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) : <https://www.quebec.ca/emploi/reconnaissance-etudes-experience/faire-reconnaitre-competences-acquises-etranger/obtenir-evaluation-comparative>*

** Par souci de confidentialité, il est important de caviarder les informations personnelles apparaissant sur vos documents de candidature, telles que le code permanent, la date de naissance, etc. Veuillez vous assurer de laisser les informations nominatives, ainsi que les informations de réussite scolaire visibles.*

Conditions de travail et rémunération

- Rémunération : le salaire horaire est de 19,81 \$ en tant qu'apprenti. Une fois le certificat de compétence électricien ou le certificat de qualification électricien obtenu, le taux horaire est de 29,22 \$ (selon la convention collective en vigueur le salaire de base est de 26,57\$ auquel l'employeur ajoute une prime de 10%, l'équivalent de 2,65\$ de l'heure).
- Horaire de travail : 38h45 par semaine réparties du lundi au vendredi de 7h à 15h15.
- Lieu de travail : La personne retenue sera appelée à se déplacer dans les établissements scolaires et administratifs sur l'ensemble du territoire du CSSDM.
- Autres conditions :
 - Six semaines de vacances par année scolaire et sept journées de maladie et affaires personnelles
 - Assurances collectives et fonds de retraite public très intéressant
 - Programme d'aide aux employés (PAE)
 - Plusieurs rabais employés (téléphonie, lunetterie, ...)

Pour postuler : [cliquer ici](#)

Autres informations

Le CSSDM remercie toutes les candidates et tous les candidats de leur intérêt. Toutefois, veuillez noter que l'équipe du recrutement ne communiquera qu'avec les personnes présélectionnées pour la suite du processus, et ce, en fonction des besoins que présente le CSSDM.

**Centre
de services scolaire
de Montréal**

Québec 

Le CSSDM s'est doté d'un Programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection.

Le personnel du CSSDM est soumis à la Loi sur la laïcité de l'État. Cette Loi prévoit, entre autres choses, l'obligation pour l'ensemble du personnel du CSSDM, d'exercer ses fonctions à visage découvert. Pour en connaître plus sur cette Loi : [Loi sur la laïcité de l'État](#).